

Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à [web@20minutes.ch](mailto:web@20minutes.ch)

Villeneuve (VD)

07 mai 2019 20:03; Act: 07.05.2019 20:03

# Carrières exploitées en souterrain après 2024

*Le Grand Conseil a avalisé mardi un projet d'accord réalisé en concertation avec les organisations environnementales, les riverains et l'entreprise exploitante.*



Les carrières d'Arvel produisent un calcaire siliceux permettant la production de ballast de chemin de fer, ainsi que du sable et des gravillons. (Photo: Keystone/Jean-christophe Bott)

on off i

Une faute?

s carrières d'Arvel, situées sur la commune de Villeneuve (VD) devraient pouvoir continuer à être exploitées après 2024. Le Grand Conseil a donné mardi à l'unanimité son aval à un projet étudiant la poursuite de leur exploitation en souterrain.

Signalez-la-nous!

Les carrières d'Arvel sont considérées d'importance nationale par la Confédération, a rappelé le député Yvan Pahud. Elles permettent d'approvisionner le marché avec plus de 200'000 tonnes de roches dures par an, utilisées pour la construction et l'entretien des routes et réseaux ferroviaires.

Le permis d'exploiter à ciel ouvert arrivera à terme en 2024. Aux yeux de l'Etat, l'exploitation peut continuer, à condition qu'elle soit poursuivie en souterrain et que les nuisances et l'impact sur l'environnement soient diminués.

## **Paysage préservé**

Réalisé en concertation avec les organisations environnementales, les riverains et l'entreprise exploitante, le projet a convaincu le plénum, Verts compris. Le député Etienne Räss s'est notamment dit rassuré par le fait que la carrière sera remise en nature et par une double expertise géotechnique pour l'exploitation en souterrain.

Celle-ci permettra de préserver le paysage. La balafre dans la montagne sera mise en état. Tous les acteurs ont été réunis, une convention a été signée. Les carrières ne seront heureusement pas fermées, a résumé le Vert libéral Régis Courdesse.

## **Début de procédure**

Au vu de l'accord du plénum, la procédure d'autorisation, définie par la loi sur les carrières, pourra débuter. Cette procédure, conduite par le DTE, prévoit notamment une étude d'impact sur l'environnement, une consultation des services concernés de l'Etat et de la Confédération ainsi qu'une enquête publique.

La conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a souligné de son côté le caractère novateur, voire pionnier, de ce projet d'envergure. Fruit d'un travail de concertation important, il améliorera la qualité de vie des habitants, s'est-elle réjouie.

(ats)

## **Plus de sujets**

**Il perd au jeu vidéo, son bébé en paie le prix fort**



Furieux d'avoir perdu une partie en ligne, un jeune homme a fracassé la tête de son fils âgé d'à peine 1 an, vendredi. L'enfant n'a pas survécu.



## Deux élèves sèment la terreur dans leur école

Une nouvelle fusillade dans un établissement scolaire du Colorado a fait au moins un mort et sept blessés, mardi.

3 Commentaires

### *Les commentaires les plus populaires*

29  
8 → **Aie Yaie** le 07.05.2019 20:51 via

#### **Facile**

Nous sommes dans le canton de Vaud. L autorisation sera donnée dans 20 ans ... sauf si on s appel orllati ...

13  
14 → **vinch** le 07.05.2019 21:53 via

#### **bien calculé.**

..,et en 2050,on utilisera ces cavernes pour les déchets radioactifs de nos centrale nucléaire.

### *Les derniers commentaires*

13  
14 → **vinch** le 07.05.2019 21:53 via

#### **bien calculé.**

..,et en 2050,on utilisera ces cavernes pour les déchets radioactifs de nos centrale nucléaire.

29  
8 → **Aie Yaie** le 07.05.2019 20:51 via

#### **Facile**

Nous sommes dans le canton de Vaud. L autorisation sera donnée dans 20 ans ... sauf si on s appel orllati ...

4

5

**Monsieur Ouille** le 07.05.2019 21:34 via 

**@Aie Yaie**

Patrick ?